

1988

**PROJET D'APPUI
AUX GROUPEMENTS DE
PROMOTION FEMININE DE KEUR
MOMAR SARR**

Titre du projet : Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (GPF) de Keur Momar Sarr.

ONG s : Church World Service (CWS).

12, Rue Félix Faure BP 3822 Dakar Tel: 22 -34- 40

Représentant Régional :Mr. Lowell Fuglie.

- Association Sénégalaise de Recherches, d'Etude et d'Appui au Développement (ASREAD) Keur Momar Sarr BP 300 Louga; S/C CWS BP 3822 à Dakar.

Président : Mr. Makhona Mbaye.

Localisation : Arrondissement de Keur Momar Sarr, Département de Louga, Région de Louga, République du Sénégal.

Secteurs d'intervention: - Appui institutionnel ;

- Embouche;

- Petit commerce;

- Maraîchage ;

- Santé primaire;

- Reboisement.

Durée : Trois (3) ans.

Bénéficiaires : 55 Groupements de Promotion Féminines.

Nombre de membres : 4.554

	Montant	Pourcentage (%)
Budget total :	313.454.750 Frs CFA.	100
Participation GPF :	43.256.000 Frs CFA.	14
Participation CWS :	22.500.000 Frs CFA.	7
Financement Sollicité :	247.898.750 Frs CFA.	79

A. TITRE

1. Fiche de synthèse du projet.

Le but principal visé par ce projet est d'assurer la formation des membres des Groupements de Promotion Féminine (GPF) pour augmenter leurs capacités de mise en oeuvre d'activités génératrices de revenus et/ou pouvant contribuer à leur mieux-être au terroir. Les demandes d'appui formulés par les GPF de l'arrondissement de Keur Momar Sarr gravitent autour du renforcement de leurs organisations, et de la mise en oeuvre d'activités génératrices de revenus capables de permettre aux membres de satisfaire leurs besoins au terroir, et de réaliser des activités sociales liées à la santé primaire et au reboisement.

Les objectifs du projet, qui sont des réponses proposées par les GPF, et jugée appropriées pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. Ces objectifs sont les suivants :

1. Fournir un appui institutionnel aux GPF pour accroître leurs capacités d'organisation et de gestion en mettant en place un programme de formation, d'information et de sensibilisation et en ouvrant 55 centres d'alphabétisation fréquentés par au moins 840 auditrices dont les 28 seront également formées à la gestion ;
2. Mettre en place des activités d'embouche au profit de 37 GPF totalisant 2936 membres ;
3. Doter en fonds de roulement 7 GPF pour permettre à leurs 890 membres de mener des activités commerciales ;
4. Permettre aux 728 membres de 11 GPF de s'adonner au maraîchage au niveau de périmètres d'au moins 3 hectares chacun ;
5. Appuyer les initiatives des GPF en matière de santé primaire ;
6. Mener des activités de reboisement avec 31 GPF dont 20 vont mettre en place des bois de village alors que les 11 autres vont combiner le reboisement au maraîchage.

L'approche du projet consiste à commencer par l'appui institutionnel pour accroître les capacités d'organisation et de gestion des GPF avant de mettre en oeuvre progressivement des activités génératrices de revenus qui vont permettre la création d'emplois non salariés. Les GPF vont, par la suite, être en mesure de participer pour une grande part à la prise en charge des activités sociales liées à l'appui institutionnel, à la santé primaire et au reboisement.

Pour la première année du projet l'accent est mis ~~en~~ sur le renforcement organisationnel des GPF villageois pour leur donner les moyens d'être autonomes en matière d'exécution et de gestion de leurs activités. En deuxième année la priorité sera accordée au transfert de compétences de l'encadrement aux différentes Fédérations de GPF mis sur pieds au niveau de chacune des quatre communautés rurales. En troisième année l'accent sera accordé à l'appui institutionnel à la Fédération des GPF de l'Arrondissement. Ces différentes structures seront ainsi préparées, chacune au niveau qui la concerne, à prendre en charge les activités du projet.

2. Présentation des partenaires.

a. Church World Service

Le Church World Service (CWS) est né en 1946 après la seconde guerre mondiale. L'idée derrière la création du CWS était de permettre à quelques églises protestantes de coordonner leur assistance aux victimes de la guerre surtout en Europe. Les activités du CWS se sont rapidement développées pour couvrir d'autres pays qui n'avaient pas été directement touchés par le conflit, mais étaient victimes de désastres. Si au départ le CWS a surtout mis l'accent sur l'aide d'urgence, par la suite, une attention particulière est accordée aux activités de développement qui permettent d'attaquer le mal à sa racine. Pendant ces vingt dernières années les activités du CWS se sont beaucoup développées dans les pays d'Amérique Latine, d'Asie et d'Afrique.

Le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest/Sahel du CWS, ouvert à Dakar, a signé le 14 Mai 1981 un protocole d'accord avec le gouvernement sénégalais. Le Projet de Développement Intégré de Keur Momar Sarr (PDI-KMS), qui a démarré en 1983, est le premier projet supporté au Sénégal par le CWS. Le PDI-KMS comportait six (6) volets: maraîchage, technologies appropriées, reboisement, alphabétisation, santé primaire, et activités socio-économiques pour lutter contre l'exode des jeunes et des femmes. Il concernait huit (8) villages de la rive Est du lac

de Guiers et a été transféré à une structure inter-villageoise en 1987 comme le stipulait la lettre d'exécution signée avant son démarrage.

b. L'Association Sénégalaise de Recherches, d'Etude et d'Appui au Développement.

Avant même le transfert du PDI-KMS aux populations organisées, le Programme Elargi de Développement Intégré de l'arrondissement de Keur Momar Sarr (PEDI-KMS) a vu le jour en 1986 et l'équipe de ce programme a mis sur pied l'Association Sénégalaise de Recherches, d'Etude et d'Appui au Développement (ASREAD) lors d'une Assemblée Générale en date du 16 Avril 1989. Le CWS a bien encouragé cette initiative qui est en parfaite harmonie avec sa philosophie et est conforme à l'esprit du décret n° 89-775 fixant les modalités d'intervention des organisations non-Gouvernementales qui stipule en son article 17 que "les ONGs étrangères doivent dans la mesure du possible, former des homologues et leur personnel Sénégalais ainsi que les collectivités de base dans la perspective de leur relève, en vue de permettre à ceux-ci d'acquérir le savoir faire et les compétences indispensables à la poursuite des projets et programmes mis en oeuvre".

Il est clair cependant que l'ASREAD comporte d'autres membres qui, comme les membres de l'équipe du PEDI-KMS, se soucient de participer à la promotion du développement à la base.

Les organes de l'ASREAD sont l'Assemblée Générale (AG), qui comporte un total de 23 membres, et le Bureau Exécutif (BE) de neuf (9) membres. L'AG se réunit une fois par an alors que le BE est convoqué tous les trois mois. La composition du BE de l'ASREAD est la suivante :

Président : Mr. Makhona MBAYE, Agro-Economiste.

Vice Président : Mr. Amadou Lamine DIAW, Médiateur pédagogique.

Secrétaire Général : Mr. Serigne Mor MBAYE, Psychologue Clinicien.

Secrétaire GI Adjoint : Mr. Mamadou Amadou TALL, Formateur Alphabétisation.

Trésorier Général : Mr. René Ousmane Sow, Administrateur/Gestionnaire.

Trésorier GI Adjoint : Mr. Abdoul Aziz THIANE, Secrétaire/gestionnaire ;

Président Commission Appui au Développement : Mr. Abdourahmane CISSE,
Ingénieur des Travaux de
Planification.

Président Commission Recherches et Etudes : Mr. Abdoulaye DIAGNE, Economiste.

Président Commission Juridique : Mr. Ndiaw DIOUF, Juriste.

En ce qui concerne le statut légal il faut dire que l'ASREAD a été reconnue en tant qu'association par le Ministère de l'Intérieur depuis le 13 Juin 1990, et en qualité d'ONG par le Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille par l'Arrêté N° 00924/MFEF/SDC/DONG en date du 3 Février 1993

Les ressources de l'ASREAD proviennent des cotisations et libéralités de ses membres, des financements du CWS et de l'ONG Allemande Bread For The World (Pain pour le Monde).

c. Les Groupements de Promotion Féminine.

Il s'agit de 55 Groupements de Promotion Féminine (GPF) totalisant 4.554 membres. Ce sont généralement des GPF dont les membres habitent le même village. Les quatre communautés rurales de l'arrondissement sont concernées.

Ces GPF ont adhéré à la Fédération Nationale des GPF. Au niveau de chacune des communautés rurales de l'arrondissement il a été mis sur pieds une Fédération des GPF. Une Fédération d'arrondissement regroupe tous les GPF de la circonscription administrative. Les 8 GPF qui étaient impliqués dans le PDI-KMS ont fait preuve d'une bonne organisation et ont observé une rigueur dans la gestion de leurs fonds de roulement. Les résultats encourageants obtenus par ces GPF ont motivé le CWS et l'ASREAD à cibler les GPF de l'arrondissement de Keur Momar Sarr dans ce projet.

Il est à noter une différence dans l'organisation des GPF qui est dans une certaine mesure imputable à l'éloignement de l'encadrement. C'est ainsi que les GPF des communautés rurales les plus éloignés du siège de l'arrondissement, Syer et Gandé, souffrent d'un relatif déficit d'encadrement. Par contre les GPF des communautés rurales de Keur Momar Sarr et Nguer Malal sont avantagés en la matière. Ce constat a des implications sur la stratégie d'encadrement du projet qui visera à corriger ces distorsions.

3 Moyens à mettre en oeuvre

Les moyens humains et matériels qui seront mis en oeuvre pour exécuter ce projet sont les suivants:

a. Moyens humains.

Ces moyens sont constitués essentiellement par:

- **Le personnel du CWS à Dakar qui comprend principalement:**
 - Le Représentant Régional pour l'Afrique de l'Ouest;
 - Un Assistant pour les Programmes;
 - Un Agent Comptable/ Contrôleur de Gestion;
 - Un Spécialiste en Génie Civil et en Petite Hydraulique Villageoise;
 - Une Secrétaire de Direction.

- **L'équipe de l'ASREAD à Keur Momar Sarr comprend:**
 - 1 Agro-économiste/Coordonnateur des activités;
 - 1 Chaudronnier Spécialiste en Technologies Appropriées;
 - 1 Horticulteur;
 - 1 Secrétaire/Comptable;
 - 2 Spécialistes de la Formation/Education/Alphabétisation des adultes;
 - 2 Chauffeurs;
 - 1 Gardien.

Pour renforcer l'équipe de l'ASREAD il est prévu de recruter une Animatrice et un(e) Gestionnaire. Ces deux recrutements vont permettre à ASREAD d'accroître ses capacités à travailler et à apporter un appui conséquent aux GPF en matière d'organisation et de gestion de leurs activités.

Le recrutement d'une autre personne pour travailler avec le comptable de l'ASREAD à la gestion du projet va permettre de décharger le Spécialiste en Technologies Appropriées de la tenue de la caisse de l'ASREAD. Ce dernier, qui a reçu une formation pour remplir cette fonction, pourra de ce fait travailler avec le Coordonnateur pour assurer la supervision de la gestion du projet tout en mettant l'accent sur la vulgarisation de nouvelles technologies.

En plus de ces recrutements, il est prévu des formations et recyclages à l'intention des membres suivants du personnel de l'ASREAD.

- Les deux spécialistes de la formation des adultes, vont être concernés par les formations. L'un va être formé en technique d'embouche et en santé animale à l'école des agents techniques d'élevage de Saint Louis. L'autre va être formé dans le suivi des activités de petit commerce.

Tous ces moyens matériels ont fait l'objet d'un transfert de propriété par le CWS a ASREAD par le biais d'un protocole signé entre les deux parties. ASREAD met ces moyens à la disposition du projet.

Il est prévu, pour exécuter ce projet, l'achat d'une camionnette 4 x 4 cabine simple pour assurer un suivi adéquat des activités du projet et pour transporter les matériaux, équipements, intrants etc... Il est en outre proposé l'achat de trois motos tous terrains surtout pour donner une autonomie d'action aux deux agents chargés du suivi des activités de formation et au Technicien du Génie Sanitaire du CERP pour l'exécution du programme d'éducation pour la santé.

La camionnette double cabine 4x4 de l'ASREAD va être utilisée pour le transport des équipes d'animation. Elle a cependant besoin d'une bonne révision, au démarrage du projet, pour être plus fonctionnelle.

Le camion pourra être utilisé par tous les GPF, à l'image des GIE de Banques de Céréales, dans le cadre de l'exécution de leurs activités. Le GPF utilisateur sera facturé. Le taux actuel de facturation est de 150 frs cfa par kilomètre.

La moto tous terrains de l'ASREAD est utilisé par son Technicien Horticole. Trois agents du CERP de Keur Momar Sarr disposent chacun d'une moto tous terrains qui peuvent être utilisés pour l'exécution de tâche liées à ce projet qui devra payer les frais d'utilisation qui comprennent le carburant et certaines petites réparations. Ces agents sont l'Agent d'Elevage, celui des Eaux et Forêts et le Technicien Horticole.

4. Expérience en matière d'exécution de projets.

Une partie de l'équipe de l'ASREAD a été impliquée dans la mise en oeuvre du PDI-KMS. C'est ainsi que Mr. Makhona Mbaye, le Coordonnateur actuel des activités de l'ASREAD, a été le dernier Co-Directeur représentant le CWS au niveau de la direction collégiale du PDI-KMS et MM. El Hadji Abdou Aziz Fall et Adama Bâ ont respectivement travaillé dans les volets technologies appropriées et maraîchage de ce même projet.

Les autres projets exécutés par le personnel actuel de l'ASREAD, en partenariat avec le CWS, dans le cadre du PEDI-KMS sont :

Dans ce dernier cas, il est aussi prévu un stage auprès d'une ONG qui a une expérience dans la mise oeuvre d'activités de petit commerce.

Le technicien horticole sera recyclé pour améliorer ses connaissances en matière de production maraîchère, de conservation des légumes, de méthodes naturelles et chimiques de protection des plants etc.

• **L'équipe du CERP de Keur Momar Sarr.**

Le Centre d'Expansion Rural Polyvalent (CERP) a participé à la planification du projet et sera impliqué dans sa mise en oeuvre. L'équipe du CERP de Keur Momar Sarr comprend :

- 1 Ingénieur des Travaux de Planification/ Chef du CERP;
- 1 Monitrice d'Economie Familiale;
- 1 Agent d'Elevage;
- 1 Technicien Horticole;
- 1 Agent des Eaux et Forêts;
- 1 Technicien du Génie Sanitaire.

Des séminaires seront organisés avec la participation de tous les intervenants de projet pour renforcer les compétences/connaissances des uns et des autres dans la démarche de recherche et d'action participative et dans l'approche genre et développement.

b. Moyens matériels.

Depuis 1986, sur financement du CWS, dans le cadre du PEDI-KMS, un centre d'opération fonctionnel a été construit à Keur Momar Sarr. Ce centre de 2530 m² comprend :

- des bureaux équipés (5 pièces);
- 1 garage;
- 1 salle de réunion/formation;
- 4 unités de logement meublées (3 pièces chacune);
- 1 chambre gardien;
- 1 case pour la vie sociale.

Le parc automobile de l'ASREAD comprend actuellement:

- 1 camion de 14 tonnes de charge utile;
- 1 camionnette double cabine 4X4;
- 1 station wagon ;
- 1 moto tous terrains.

- Le Projet Banques de Céréales (PBC) -1986/1992- qui encadre 14 groupements comportant un total de 3150 ménages/membres. Ces groupements, après la vente du stock de départ qui leur avait été donné, sous forme de subvention, par le PBC se réapprovisionnent régulièrement en céréales de manière autonome. Le fonds de roulement total de ces groupements est d'environ trente cinq (35) million de F CFA. Ce projet est souvent cité comme l'un des meilleurs projets banques de céréales à avoir été exécuté au Sénégal.
- Le Projet d'Appui aux Eleveurs (PAE) - 1990/Juin 1993 - qui a contribué à la mise en place d'Unions de GIE d'éleveurs dans chacune des quatre communautés rurales de l'arrondissement de Keur Momar Sarr. Ce projet encadre un total de 27 GIE d'éleveurs totalisant 964 membres. Les domaines d'intervention de ce projet sont l'alimentation du bétail, la santé animale, la lutte contre les feux de brousse, et l'éducation/formation.

Ces deux premiers projets ont été financés par le CWS et l'ONG allemande Pain Pour le Monde avec la participation financière des groupements concernés.

- Le Projet Agro-pastorale de la Zone de Keur Momar Sarr financé par l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous emploi (PAP-AGETIP) - Novembre 1990/Novembre 1993. Ce projet vise à encadrer 31 groupements de jeunes dont 11 pour le maraîchage et 20 pour l'embouche. L'objectif est de créer 770 emplois non salarié au profit des jeunes. A ce jour neuf (9) périmètres maraîchers ont été aménagés. Les jeunes ont apporté la main d'oeuvre alors que le matériel leurs a été donné par le projet. Ces périmètres n'ont pas encore commencé à fonctionner car l'AGETIP n'a pas encore mobilisé le financement nécessaire à l'achat des motopompes, du matériel d'exploitation et des intrants.

B. CADRE GENERAL

1. Contexte.

Le projet est localisé dans l'Arrondissement de Keur Momar SARR qui couvre une superficie de 2877 Km² et comporte 209 villages répartis dans quatre communautés rurales qui sont: Syer, Nguer Malal, Gandé et Keur Momar Sarr. Il est situé dans la zone sylvo-pastorale au Nord de la région de Louga. Il est limité au Nord par la Région de Saint Louis (arrondissements de Ross Béthio et Mbane) au Sud par l'arrondissement de Mbédienne (Département de Louga) à l'Est par l'Arrondissement de Dahra, et à l'Ouest par l'Arrondissement de Sakal.

d'autre part, les cultures maraîchères réalisées autour du Lac de Guiers et depuis quelques temps aux alentours des villages riverains de la Vallée du Ferlo.

En ce qui concerne l'élevage on peut dire, pour l'essentiel, que le cheptel, bien qu'important numériquement, est sous-exploité.

Les dernières statistiques disponibles révèlent que dans de l'arrondissement de Keur Momar SARR, les bovins sont estimés à 64.818 têtes et les petits ruminants à 126.411 sujets. Les bovins sont détenus surtout par les Peulhs et les petits ruminants par les Peulhs et les Ouolofs.

Les résultats de l'agriculture sous pluie et de l'élevage dépendent étroitement de la situation de l'hivernage alors que la culture maraîchère, telle qu'elle est pratiquée dans beaucoup de villages, ne donne pas toujours des résultats satisfaisants, faute de moyens pour exploiter les immenses potentialités disponibles.

2. Résumé du problème.

Les GPF ciblés par ce projet sont déjà organisés mais ne comptent que sur leurs moyens limités pour mener des activités. Ils n'ont pas accès au crédit, et ont rarement bénéficié d'un encadrement conséquent et/ou d'un appui pouvant leur permettre de faire avancer qualitativement leurs organisations et pour mener des activités génératrices de revenus.

L'assistance que les GPF ont reçue a généralement revêtu la forme de moulins à mil, qui ne peuvent, dans la plupart des cas, être considérés comme des moyens d'insertion des femmes dans le circuit productif, mais plutôt comme des moyens d'allègement de leurs travaux.

La situation des femmes de l'arrondissement est relativement préoccupante car elles dernières quittent leurs foyers pour aller chercher une occupation lucrative ailleurs, dans les centres urbains ou les zones rurales plus nanties, comme la vallée rizicole du fleuve Sénégal, faute d'alternative valable à l'exode.

Les GPF ont donc besoin d'appui pour accroître leur capacité d'organisation et de gestion, et pour trouver des activités durables capables d'accroître les revenus des membres, d'améliorer leurs conditions de vie et de les retenir au terroir. C'est dans cette perspective que s'inscrit ce présent projet.

C. DESCRIPTION DU PROJET

1. Justification.

Ce projet constitue une articulation des diverses demandes d'appui dont nous avons été saisis pendant l'exécution du PDI-KMS, et surtout après, de la part des GPF de l'arrondissement. Les autorités administratives nous ont également transmis le vœux de ces GPF de nous voir initier un projet visant à les aider à développer leurs activités. Les visites de ces autorités sont toujours une occasion pour les représentantes des femmes de rappeler les acquis du PDI-KMS et de formuler le souhait de l'extension de cette expérience aux autres GPF de l'arrondissement. Ces doléances ont été renouvelées lors de l'ouverture nationale des manifestations de la treizième quinzaine de la femme par le Ministre de la Femme de l'Enfant et de la Famille à Loboudou un village de l'arrondissement de Keur Momar Sarr.

Malgré ses énormes potentialités en main d'oeuvre, eau, bonnes terres et cheptel, l'arrondissement de Keur Momar Sarr a été classé en 1989/90 parmi les zones à risque alimentaire par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire du Sénégal. Il est donc urgent d'aider les populations à mettre en valeur les ressources locales disponibles pour jeter les bases d'une sécurité alimentaire durable. Ce projet, qui vise à apporter un appui aux femmes, contribue à jeter les bases de cette sécurité alimentaire.

L'expérience montre que les projets visant à instaurer un partenariat avec les femmes, ont des chances d'avoir un impact sur tous les membres de la famille du fait de la place de la femme dans la société traditionnelle. Un atout important des GPF dans la conduite de leurs activités provient essentiellement du fait que les femmes ont une tradition d'organisation qui les prédispose à pouvoir se donner facilement des règles de fonctionnement et des moyens autonomes de les faire respecter par les membres.

Pour initier ce projet l'équipe de l'ASREAD a organisé des réunions, en concertation avec les Présidents de Conseils Ruraux et, le plus souvent en leur présence, avec les responsables des GPF pour recueillir des informations concernant leurs situations actuelles, leurs contraintes et leurs besoins d'appui. Le Chef du CERP de Keur Momar Sarr et la Monitrice d'Economie Familiale ont participé à toutes ces réunions qui ont montré que les femmes ont des idées très claires sur leurs contraintes et sur les activités qu'elles veulent entreprendre.

Un contact suivi avec les GPF montre que les capacités d'organisation et de gestion, de même que les besoins de formation et d'encadrement varient d'un groupement à l'autre.

Le but principal visé par ce projet est donc d'assurer une formation des membres des GPF pour augmenter leurs capacités de mise en oeuvre d'activités génératrices de revenus et/ou pouvant contribuer à leur mieux être au terroir. L'aspect création d'emplois non salariés pour accroître les revenus et lutter contre l'exode des femmes est donc une préoccupation de ce projet mais le souci de pérennisation dicte qu'un accent particulier soit mis sur le renforcement institutionnel des GPF villageois, des quatre fédérations de GPF de communauté rurale, et de la fédération des GPF de l'arrondissement.

En plus des besoins de formation exprimés par les femmes, leurs autres préoccupations concernent la santé primaire et le reboisement. En ce qui concerne la santé un problème d'éloignement des postes de santé de certains villages se pose. On peut noter un désir des GPF de jouer un rôle plus actif en matière de santé primaire surtout pour ce qui concerne la prévention des maladies. Les activités de reboisement répondent au souci des GPF de participer aux efforts de conservation et d'amélioration des conditions naturelles combiné à un besoin de régler des problèmes de bois de chauffe, de protection des cultures contre le vent et même de renflouement des caisses.

2. Localisation - durée - bénéficiaires.

Le projet est localisé dans l'arrondissement de Keur Momar Sarr. Il intéresse les GPF des quatre communautés rurales de cet arrondissement.

La durée du projet est de trois années au cours desquelles toutes les activités prévues seront exécutées. Il reste entendu que cette durée est insuffisante pour que le cycle d'amortissement du matériel et des équipements du maraîchage soit bouclé. Des structures pérennes d'organisation des GPF (Fédérations de GPF à l'échelon des communautés rurales et de l'arrondissement) pourront continuer à veiller à la constitution des caisses d'amortissement.

Le tableau suivant donne la situation du nombre des GPF concernés par le projet par communauté rurale de même que leurs effectifs:

Communautés Rurales	Nombre de GPF	Effectif GPF
Keur Momar Sarr	24	1.387
Syer	9	619
Gandé	8	617
Nguer Malal	14	1.931
Totaux	55	4.554

3. Objectifs / Activités.

L'appui institutionnel est l'activité de départ du projet et va consister à apporter aux GPF l'assistance nécessaire pour améliorer leurs capacités d'organisation et de gestion de leurs activités. Cet appui va être concrétisé par la mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation, d'information de formation et de sensibilisation. Dans un second temps les activités génératrices de revenus vont commencer à être exécutées. Les revenus tirés de ces activités vont permettre aux GPF concernés de continuer à assurer une promotion économique de leurs membres, d'assumer leurs charges de fonctionnement, et de supporter leurs activités sociales non génératrices de revenus.

Les activités de ce projet peuvent donc être classées en trois groupes:

1. Appui Institutionnel;
2. Activités Génératrices de Revenus;
3. Activités Sociales.

Une description de ces activités est présentée ci-dessous.

a. Appui Institutionnel.

L'appui institutionnel vise à accroître les capacités d'organisation et de gestion des GPF, mais aussi à assurer une prise en charge des activités par les bénéficiaires. En résumé les objectifs visés sont les suivants :

- Une dynamisation des GPF et des Fédérations de GPF;
- Une meilleure organisation et gestion des activités des GPF;
- Une augmentation des compétences et des capacités d'intervention;
- Une aptitudes des Fédérations de GPF de chaque communauté rurale et de la Fédération des GPF de l'arrondissement à mieux suivre, et évaluer les activités des GPF membres.

L'objectif 1 sera prioritaire pendant la première année du projet. L'accent sera mis sur la dynamisation des Fédérations de communauté rurale pendant la deuxième année. Ce n'est qu'en troisième année qu'il est prévu de renforcer l'organisation de la Fédération des GPF de l'Arrondissement.

Objectif 3: Procéder au transfert de certaines connaissances et compétences techniques aux GPF.

Activités prévues:

- Formation d'auxiliaires pour démultiplier la formation dans les domaines suivants:
 - Gestion d'un programme d'épargne et de crédit pour tous les GPF.
 - Alimentation, santé, hygiène et choix des animaux à emboucher pour l'embouche;
 - Techniques culturales et entretien des motopompes pour le maraîchage;
 - Pépinières, plantation et entretien des plants pour le reboisement;
 - Construction des foyers améliorés "Ban ak Suf";
 - Santé communautaire et construction de latrines pour la santé primaire;
 - Couture, teinture, broderie pour les GPF intéressés.

- Elaboration de fiches techniques liées aux activités du projet et introduction de ces fiches dans les classes d'alphabétisation fonctionnelle en tenant compte de leur pertinence pour chaque GPF concerné. Pour cette activité les étapes sont les suivantes:
 - Elaboration des fiches en français ou en langues nationales par les différents techniciens qui interviennent dans l'encadrement des activités du projet;
 - Traduction, ou vérification de la transcription, des fiches en langues nationales par l'agent de l'ASREAD chargé du suivi des activités de formation;
 - Remise des fiches aux auxiliaires d'alphabétisation qui vont les introduire auprès des auditeurs des centres d'alphabétisation fonctionnelles.

b. Activités génératrices de revenus.

Pour l'essentiel les objectifs visés en mettant en place des activités génératrices de revenus sont les suivants:.

- L'accroissement des revenus des bénéficiaires;
- La lutte contre l'exode rurale;
- La création d'emplois non salariés;
- Le dégagement d'un surplus pour autofinancer les activités sociales;
- Une meilleure satisfactions des besoins des ménages.

Les activités génératrices de revenus proposées par les GPF sont l'embouche, le petit commerce, et le maraîchage.

Embouche.

L'embouche est une activité génératrice de revenus qui a l'avantage de pouvoir être menée partout dans l'arrondissement. En effet l'Arrondissement de Keur Momar Sarr étant situé dans la zone sylvo-pastorale l'élevage occupe une place importante dans l'économie locale. Les opérations d'embouche peuvent concerner aussi bien les ovins que les bovins.

Trente sept (37) GPF, totalisant un effectif de 2936 membres sont concernés par l'activité d'embouche. Le nombre de ces GPF et leurs effectifs sont donnés ci dessous par communauté rurale:

Communautés rurales	Nombre de GPF	Effectif
Syer	6	394
Nguer Malal	11	1.396
Gandé	5	287
Keur Momar Sarr	15	859
Total	37	2.936

Petit commerce.

Il s'agit ici de doter les GPF de fonds de roulement pouvant leur permettre d'accorder des crédits à leurs membres qui vont mener des activités génératrices de revenus.

Parmi les activités le plus souvent citées sous cette rubrique il y a:

- Le commerce de produits tirés du maraîchage, de la pêche et de l'élevage;
- Le commerce de céréales;
- Restauration lors des jours de marché hebdomadaire.

Les activités de commerce au sens large reviennent souvent. Il en est ainsi parce que le secteur commercial occupe beaucoup de femmes dans l'arrondissement de Keur Momar Sarr. Il suffit de fréquenter les différents marchés hebdomadaires pour s'en convaincre.

Au-delà des activités commerciales le volet petit commerce de ce programme perçue par les femmes comme consistant à mettre en place un programme d'activités à l'intérieur du GPF, qui laisse au membre le choix de l'activité générant des revenus qu'il veut entreprendre. Ainsi le petit commerce peut s'accommoder de l'embouche, sur une période plus ou moins longue, de l'aviculture dans tous ses aspects, de l'achat de matière d'oeuvre pour l'artisanat (poterie, fabrication de nattes, tannerie, etc), et même de l'achat d'intrants pour l'exploitation d'une parcelle individuelle de maraîchage.

Le petit commerce intéresse Sept (7) GPF comportant un effectif total de 890 membres La plupart de ces GPF ont un marché hebdomadaire dans leur village ou ses environs immédiats. Le nombre de ces GPF et leurs effectifs sont donnés ci dessous par communauté rurale :

Communautés rurales	Nombre GPF	Effectif
Keur Momar SARR	1	25
Nguer Malal	3	525
Gandé	3	330
Totaux	7	890

Maraîchage.

Compte tenu de la qualité de l'eau des forages de l'Arrondissement et de sa disponibilité en quantité suffisante, seuls des GPF de villages riverains du lac de Guiers ont sollicité un appui pour faire du maraîchage. Pour cette raison le maraîchage ne concerne que les GPF des communautés rurales de Keur Momar SARR et Syer.

Le maraîchage concerne onze (11) groupements et va être mené à l'intérieur de périmètres clôturés, aménagés et équipés de motopompes. La nombre et l'effectif des GPF concernés par cette activité sont donnés ci dessous par communauté rurale:

Communauté rurale	Nombre GPF	Effectif
Keur Momar SARR	8	503
Syer	3	225
Totaux	11	728

Chaque groupement va mettre en valeur une parcelle d'au moins 3 hectares,

Tous les GPF bénéficiant de l'appui du projet seront initiés aux techniques de construction de foyers améliorés "Ban ak Suf".

4. Approche méthodologique.

Les grandes lignes de la démarche méthodologique peuvent être présentées de la manière suivante:

- a. Apporter un appui institutionnel à chaque GPF pour lui permettre d'améliorer ses capacités d'organisation et de gestion pour une bonne exécution de leurs activités;
- b. Accorder à chaque GPF une subvention pour lui permettre de mener une activité génératrice de revenus apte à assurer une promotion économique de ses membres.
- c. Aider les GPF à mettre en place un système de gestion de leurs activités en insistant sur la reconstitution périodique des fonds de roulement et sur un bon fonctionnement des caisses d'amortissement.
- d. Exécuter les activités du projet en songeant dès le départ à l'autonomisation des GPF concernés et en les aidant à mettre en place un système pouvant permettre aux activités génératrices de revenus de supporter progressivement les activités sociales de manière à assurer la pérennisation de toutes les activités;
- e Impliquer les structures inter-groupement à échelle des communautés rurales et de l'arrondissement dans l'organisation et la gestion, le suivi et l'évaluation des activités menées par les GPF et les fédérations de GPF.

5. Calendrier d'exécution.

Le plan d'exécution des activités du projet est le suivant:

Pour la première année:

- Recrutement d'une Animatrice et d'un(e) Gestionnaire (premier mois)
- Information/sensibilisation des GPF (1^o trimestre).
- Conception des supports pédagogiques des programmes de formation en langues nationales "Wolof" et "Pulaar" (2 premiers mois).
- Formation des auxiliaires et équipement des centres d'alphabétisation fonctionnelle (3^e - 4^e mois).
- Elaboration d'un programme d'éducation pour la santé et d'un plan d'exécution de ce programme (1^{er} trimestre).
- Stage/formation agent ASREAD petit commerce (3^e trimestre)

- Recyclage de technicien horticole de l'ASREAD (2 ème trimestre)
- Formation agent ASREAD en technique d'embouche et santé animale (4 ème trimestre)
- Mise en place des pépinières de reboisement (2 ème trimestre)
- Aménagement de six (6) périmètres maraîchers (7 ème et 9 ème mois)
- Ouverture et fonctionnement des centres d'alphabétisation (5 ème au 8 ème mois inclus).
- Décaissement de 50 % des fonds de roulement (9 ème et 12 mois).
- Démarrage des cultures maraîchères (début 10ème mois)
- Première évaluation (dernier trimestre).

Pour la deuxième année :

- Conception et collecte de documents de post-alphabétisation, (toute l'année).
- Aménagement de cinq périmètres maraîchers.
- Recyclage des auxiliaires (2ème mois).
- Réouverture des centres (3° mois).
- Décaissement des 25% des fonds de roulement (4ème et 5ème mois).
- Continuation du programme d'éducation pour la santé (toute l'année).
- Sensibilisation/Information (toute l'année).
- Appui à l'institutionnel et implication dans le suivi des Fédérations de GPF des 4 communautés rurales (toute l'année).

Pour la troisième Année :

- Sensibilisation/information et appui aux GPF pour initier de nouvelles activités.
- Décaissement de 25% des fonds de roulement.
- Systématisation de la collecte des documents de post alphabétisation.
- Continuation programme Education pour la Santé.
- Démarrage évaluation finale (10ème mois).
- Appui institutionnel et implication dans le suivi des activités de la Fédération des GPF de l'arrondissement (toute l'année)

6. Processus d'autonomisation des organisations.

On peut distinguer deux niveaux qui concernent, d'une part, les relations entre le CWS et l'ASREAD et, d'autre part, les rapports entre cette dernière et les GPF . Un élément de ce processus, en ce qui concerne les GPF, est lié à la mise en de fonds de roulement et de caisses d'amortissement.

et un Projet de Protection de l'Environnement est en cours de planification avec le Centre canadien d'Etude et de Coopération Internationale (CECI). Cette collaboration avec le CECI a permis à l'équipe de terrain de l'ASREAD d'être formée sur l'utilisation de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) pour planifier, exécuter et évaluer un projet.

Relation entre ASREAD et les GPF.

Chaque groupement que ce projet se propose d'encadrer a choisi lui même l'activité génératrice de revenus qu'il désire entreprendre au départ en tenant compte de ses contraintes, de sa spécificité et des alternatives disponibles. L'idée est d'apporter un appui à ces groupements pour leur permettre d'exécuter dans de bonnes conditions, et avec toute la transparence requise, leurs activités.

En plus des groupements villageois isolés il y a des structures inter-groupements que l'on retrouve au niveau des quatre communautés rurales et de l'arrondissement. Ces structures ont été nos interlocuteurs lors de certaines phases d'initiation du projet (réunions dans les communautés rurales avec les responsables des GPF en présence des élus locaux), et de prise de décision (CLD pour discuter du projet).

Le volet Appui Institutionnel de ce projet va permettre la coordination de toutes les activités nécessaires pour assurer une autonomisation des GPF et des structures inter GPF. En plus des besoins en formation technique et à la gestion qu'elles ont en commun avec les GPF villageois, les structures inter GPF ont un besoin plus important d'appui à l'organisation pour bien se consolider avant d'envisager l'initiation d'activités plus complexes. Ces structures inter GPF vont devoir compter sur les cotisations des groupements membres, au prorata de leurs nombre d'adhérents, pour assurer leurs fonctionnements même après la durée du projet.

La démarche participative qui a été utilisée pour initier ce projet sera maintenue pour accentuer l'autonomisation des groupements pour ce qui est de l'organisation et la gestion de leurs activités. L'accent sera également mis sur le développement de mécanismes internes de fonctionnement, de gestion, de supervision de la gestion, de suivi, et d'évaluation. L'implication des structures inter-GPF à l'exécution du projet les prépare à prendre la relève.

D. ANALYSE DU PROJET

Cette analyse ne se fera pas de la même manière pour toutes les activités du projet qui, il faut le rappeler, ont trait à l'appui institutionnel, à la mise en oeuvre d'activités génératrices de revenus, et à l'exécution d'activités sociales. Pour les activités d'appui institutionnels et sociales l'analyse va s'arrêter à une détermination des coûts alors que pour les activités génératrices de revenus une étude de rentabilité est dans la mesure du possible menée. Nous allons commencer cette analyse du projet par les activités génératrices de revenus car dans la démarche du projet il est prévu que celles ci contribue à supporter les autres activités. Il est donc nécessaire d'avoir une idée sur les revenus escomptés pour pouvoir apprécier la pertinence de certaines répartitions de charges qui seront proposées.

1. Activités génératrices de revenus: Analyse Socio-économique et faisabilité technique et financière.

a. Embouche.

Organisation de l'activité.

- Les femmes préfèrent le système de garde et d'entretien individuel des sujets car ce système a l'avantage de permettre à chaque femme de profiter au maximum des efforts fournis en menant correctement son opération d'embouche. En plus de cette motivation financière il y aussi une certaine émulation qui résulte du fait que chacune veut se mettre en évidence.
- Chaque femme qui participe à l'opération fournit l'abri des sujets et le matériel d'exploitation nécessaire à la conduite de l'opération.
- Pour réduire les charges financières, la ration qui sera proposée va tenir compte au maximum des produits disponibles localement. Cependant dans l'analyse de rentabilité qui est faite ci-dessous il est fait l'hypothèse de l'achat des intrants alimentaires.
- L'encadrement de l'opération sera rapproché et va concerner à la fois le choix des sujets et des périodes de leur achat, le suivi vétérinaire, et les techniques d'embouche, de fauchage et de stockage des foins de prairie.

- L'achat groupé des intrants sera encouragé pour réduire au maximum les coûts de transport et profiter des économies d'échelle à l'achat. Dans ce cadre le camion de l'ASREAD peut être utilisé par les GPF qui supporteront les frais d'utilisation. L'adhésion des GPF aux Unions de GIE d'éleveurs va faciliter leur approvisionnement en aliments de bétail auprès des magasins gérés par ces Unions dans chaque communauté rurale de l'arrondissement.

Base Scientifique.

Les ovins seront surtout des mâles non castrés "Peulh Peulh" et "Waralé" ayant un poids moyen de 20Kg. de poids vif.

Durée d'embouche : quatre (4) mois.

La ration quotidienne est de :

- Fane d'arachide 700 g.
- Aliment concentrée 200 g.
- Tourteau d'arachide 100 g
- Pierre à lécher..... 1 bloc
- Foin de brousse à volonté
- Eau à volonté.

Cette ration permet d'espérer un gain minimum quotidien (GMQ) de 175 g., soit 21 Kg. après 4 mois.

Les bovins qui sont engraisés sont des mâles Gobra âgés en moyenne de trois (3) ans et ayant un poids moyen de 160 Kg. Cette catégorie présente une meilleure aptitude à valoriser l'alimentation.

La ration journalière est ainsi composée :

- Fane d'arachide Kg.
- Aliment concentré..... 1 Kg/.
- Tourteau d'arachide 0,5Kg.
- Pierre à lécher..... 2 blocs
- Foin de brousse à volonté
- Eau à volonté.

Cette ration permet d'obtenir un gain minimum quotidien GMQ de 750g., soit 90 Kg. après quatre (4) mois d'embouche.

Dès leur réception les animaux seront vaccinés et déparasités.

Les poids moyens à la finition sont de 250 Kg. pour les bovins et de 41 kg. pour les ovins.

Analyse de rentabilité.

Ovin.

Alimentation

- Fane d'arachide.....	0,7 x 120 x 25	2.100
- Aliment concentré.....	0,2 x 120 x 60	1.440
- Tourteau d'arachide	0,1 x 120 x 60	720
- Pierre à lécher.....	1 bloc	750

Total Alimentation5.010

Soins vétérinaires.....1.000

Transport sujet/aliment.....1.000

Achat sujet.....10.000

Vente sujet.....40.000

Compte d'Exploitation/ deux (2) Sujets (FrsCFA)

Libellés	Dépenses	Recette
- Alimentation	10.020	
- Soins vétérinaires	2.000	
- Transport sujet aliment	2.000	
- Achat sujet	20.000	
- Amortissement	2.000	
- Vente sujet		80.000
- Revenu net	43.480	
Totaux	80.000	80.000

Les dépenses de l'opération embouche ovine s'élèvent à 36.020 Frs Caf. Le besoin de financement total peut donc être estimé à 34.000 Frs Cfa par femme si on exclu les amortissements.

Au départ du projet, et pour les quatre premiers mois d'exécution de l'opération d'embouche, le revenu net escompté par femme est de 43.480 Frs. CFA.

Les éléments du financement de cette activité sont les suivantes:

- Fonds de roulement total..... 890 x 34.000 frs CFA..... 30.260.000 frs CFA
- Participation GPF..... 890 x 6.000 frs CFA..... 5.340.000 frs CFA
- Financement sollicité..... 890 x 28.000 frs CFA..... 24.920.000 frs CFA

Ce fonds doit connaître une croissance exponentielle de 10 % par an.

Pour ce qui concerne les boutiques de consommation elles sont considérées comme des activités sociales rendues nécessaires par l'absence de boutiques au niveau de certains villages. La mise en place de ces boutiques sera prise en charge avec une partie des intérêts générés par les fonds de roulement et par les cotisations des membres. Il s'agira ensuite de mettre en place des fiches d'inventaire et de former les responsables des groupements concernés sur le contrôle de la personne chargée de la vente des marchandises pour le compte de chaque groupement.

c. Maraîchage.

Organisation de l'activité.

Cette activité concerne dix (10) villages riverains du lac de Guiers et un (1) village situé le long de la Vallée du Ferlo soit un total de 11 GPF.

Le maraîchage est une activité que certaines femmes ont l'habitude de mener dans leurs parcelles individuelles surtout en décrue. Dans certains cas l'accès aux terres situées dans les abords immédiats du Lac de Guiers se pose surtout pour les femmes. Ce problème se pose avec beaucoup plus d'acuité depuis la mise en service des barrages de Diama et Manantali qui a eu comme conséquence une régulation des eaux du Lac de Guiers. Ce lac connaît désormais des remplissages par intermittence. De ce fait les possibilités de pratique de cultures de décrue deviennent presque nulles. Par conséquence, seuls ceux qui ont un moyen d'exhaure de l'eau peuvent être assurés de pouvoir continuer à pratiquer le maraîchage.

Les activités de production maraîchère seront menées principalement autour des villages riverains du Lac de Guiers. Cependant un village situé sur la Vallée du Ferlo, Ganket Guent, est concerné. Au niveau des villages aux bords du Lac de Guiers l'eau est disponible en permanence. La Vallée du Ferlo est aussi, depuis l'avènement des barrages alimentée en eau au même rythme que le lac de Guiers avec l'ouverture des vannes de la digues de Guéo. Il s'agit donc d'utiliser l'eau disponible pour mettre en valeur des terres hautes. Une clôture des parcelles est nécessaire pour

éviter les conflits avec les éleveurs.

- L'objectif est de permettre à chaque femme qui participe à cette activité d'exploiter au moins 300 m² soit trente (30) planches de 10 m².
- Chaque parcelle sera clôturée et aménagée pour autoriser un arrosage approprié des cultures par les femmes.
- Chaque parcelle sera dotée d'une motopompe, du matériel d'exploitation et d'un fonds de roulement pour l'achat des intrants.
- La parcelle sera dessouchée pour permettre une amélioration du travail des sols.

L'accent sera mis sur la diversification de la production pour influencer sur la situation nutritionnelle des familles. Des séances de formation en matière de conservation et de transformation de la production seront aussi organisées.

Dans le domaine de l'amélioration de la fertilité des sols un accent sera mis sur l'utilisation des matières organiques disponibles localement (fumier et compost).

Statut des terres :

La superficie des parcelles est d'au moins trois (3) hectares net disponibles pour le maraîchage. Les groupements de la communauté rurale de Syer, Guidick, Biguène et Malla, ont déjà des délibérations de leur conseil rural leur attribuant les parcelles qu'ils veulent exploiter. Ces délibérations sont des préalables au démarrage des travaux d'aménagement des parcelles pour les autres GPF qui sont localisés dans la communauté rurale de Keur Momar Sarr. Des assurances ont été données aux GPF par le Président du Conseil Rural de Keur Momar Sarr, lors du CLD qui s'est tenu le 4-02-93, concernant l'attribution des parcelles. Les autorités administratives locales et départementales suivent de près ce dossier.

Planning des cultures :

L'objectif est de mener deux campagnes au moins par année avec comme principales spéculations l'oignon, la tomate cerise, le gombo, le chou, la pomme de terre, les melons et les pastèques. L'objectif à terme est d'avoir 3 campagnes par année avec notamment l'introduction du maïs et d'autres céréales.

Commercialisation, conservation et transformation.

Les activités prévues dans ce cadre peuvent être classées de la manière suivante:

- Etablissement de réseaux avec des des commerçants grossistes des marchés d'autres zones
- Signature de contrats avec des exportateurs, pour le gombo ou la tomate cerise par exemple, ou des usines de transformation telle que la SOCAS pour la tomate ;
- Commercialisation itinérante avec véhicules de l'ASREAD ou de transporteurs, aux frais des groupements utilisateurs, dans les marchés hebdomadaires ruraux et/ou les grands marchés urbains ;
- Installation d'abris aérés pour la conservation de certains légumes notamment les oignons et la pomme de terre ;
- Formation des femmes sur la transformation de certains produits maraîchers .

Système d'irrigation:

Le système qui sera employé est celui de l'arrosage à partir de bassins, de stockage de l'eau, en ciment situés de telle sorte que les femmes n'aient pas à parcourir plus de 25 m de rayon ou pourront utiliser des raccords de 25 m.

Travaux à entreprendre:

- Nettoyage de la parcelle;
- Confection de planches de pépinière;
- confection de planches de culture;
- Epannage de fumier et d'engrais de fonds;
- Labour manuel d'enfouissement;
- Pré - irrigation;
- Plantation et repiquage;
- Arrosage;
- Sarclo - binage;
- Epannage fumure d'entretien;
- Traitement phytosanitaire préventif et curatif;
- Récolte, triage, stockage, emballage, transformation;
- Commercialisation.

Infrastructures:

- Construction de bassins.....	463.636 frs. CFA
- Réseau d'adduction d'eau	590.910 frs. CFA
- Clôture avec grillage	745.554 frs. CFA
- Abris de stockage et magasin.....	681.818 frs. CFA
Total Infrastructures.....	2.481.818 frs. CFA

Il est fait l'hypothèse que la durée de vie des infrastructures est évaluée à dix (10) ans. Donc la dotation à leur amortissement annuel est estimée à 248.182 frs.

Matériel et équipements:

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total	Durée de vie	Amortissement/an
Arrosoirs	48	2.250	108.000	3	36.000
Pelles carrées	18	1.800	32.400	5	6.480
Râteaux	24	1.200	20.400	5	5.760
Binettes	24	850	24.000	5	4.800
Bidon/gasoil	1	3.000	3.000	2	1.500
Pulvérisateurs	3	30.000	90.000	5	18.000
Brouettes	4	25.000	100.000	10	10.000
Décamètre	1	20.000	20.000	3	6.667
Cordeaux	300 m	40	12.000	2	6.000
Pioches	12	1.400	16.850	5	3.360
Cageots	100	3.500	350.000	10	35.000
Motopompe	1	1.500.000	1.500.000	5	300.000
Totaux		2.281.400	⇒		432.857

Il est prévu l'achat d'une motopompe d'une capacité de 125 m³/ heure.

Avec des besoins en eau de 80 m³ par jour et par hectare de maraîchage il faudra environ deux heures de fonctionnement de cette motopompe pour irriguer la parcelle de 3 hectares.

Intrants:

Le principe est la diversification des cultures mais pour les besoins de l'analyse de rentabilité et de l'évaluation des besoins en fonds de roulement il est fait

l'hypothèse d'une première campagne d'oignons et d'une seconde de tomate. Il est supposé aussi que chaque GPF va exploiter trois (3) ha pour le maraîchage.

- Semences:

* Oignons 6 kg. x 3 = 18 x 24.000 frs 432.000 frs

* Tomate..... 300 gr. x 3 = 900 gr. x 30 27.000 frs

Total 459.000 frs

- Fumier..... 20 T/ha/an x 3 ha. = 60 T x 6000 frs 360.000 frs

- Engrais 10-10-20 :

* Oignons..... 500 kg/ha x 3 1.500 kg.

* Tomate 500 kg/ha x 3 1.500 kg.

Total..... 3.000 kg. x 90 frs 270.000 frs

- Produit phytosanitaire (forfait) 15.000 frs/ha x 3x2 90.000 frs

- Carburant et lubrifiant:

* Gasoil..... 250 l/ ha x 3 x 2x210 frs/l..... 315.000 frs

* Huile moteur..... 6 l/ha x 3 x 2x 835 frs/l 30.060 frs

Total..... 345.060 frs

Dépenses totales intrants 1.524.060 frs

Le total des dépenses pour l'acquisition des intrants pour deux campagnes, si le fumier est comme prévu fourni par le groupement, est de 1.164.060 francs. Toujours dans le même cas le besoin en fonds de roulement par campagne s'élève à environ 582.030 francs. Ce fonds peut être arrondi à 600.000 frs pour permettre un transport éventuel du fumier.

Estimation des rendements par hectare :

- Pour l'oignon le rendement varie de 20 à 30 tonnes par hectare;

- Pour la tomate le rendement à l'hectare varie de 20 à 50 tonnes pendant la saison maraîchère normale et de 10 à 25 tonnes pendant l'hivernage.

Les prix des produits fluctuent beaucoup. Une bonne planification de la production et la conservation de certains produits, tels que les oignons, peuvent permettre de vendre à un prix acceptable. Pour la tomate c'est le prix d'achat de la SOCAS qui est ici considéré même si ce prix est un prix plancher pour la zone de

Keur Momar Sarr.

Les hypothèses retenues pour l'analyse de rentabilités sont donc les suivants concernant les rendements et les prix de vente par kilogramme de ces deux cultures:

- Oignon..... 25 Tonnes/ha. et 100frs. le kg.
- Tomate..... 25 Tonnes/ha. et 35.frs. le kg.

Compte d'exploitation prévisionnel par année pour une parcelle de trois (3) hectares de culture (deux campagnes successives d'oignons et de tomate):

Libellés	Charges	Produits
- Coût intrants	1.524.060	
- Amortissement infrastructures	248.182	
- Frais de commercialisation	300.000	
- Amortissement matériel/équipements	432.857	
- Vente oignons 75.000 kg. x 100 frs/kg.		7.500.000
- Vente tomate 75.000 kg. x 35 frs/kg.		2.625.000
- Résultat net	7.619.901	
Totaux	10.125.000	10.125.000

Ce résultat représente la valeur ajoutée par les femmes pendant le processus de production. Si on considère les 11 groupements le résultat net cumulé annuel est de 83.818.911 francs et chacune des 728 femmes qui participent à cette activité pourrait avoir un revenu annuel de 115.131 francs même en faisant l'hypothèse que le fumier est acheté alors qu'il est contribué par les GPF.

Besoins de financement par périmètre.

- Infrastructures 2.481.818 frs.
- Matériel et équipement..... 2.281.400 frs.
- Fonds de roulement..... 600.000 frs.
- Transport matériel et équipement..... 150.000 frs.
- Total 5.513.218 frs.
- Arrondi à 5.515.000 frs.
- Participation GPF: 400.000 frs.
- Financement sollicité:..... 5.115.000 frs.

Décomposition du financement des 11 périmètres de maraîchage:

Coût total.....	5.515.000 frs. x 11.....	60.665.000 frs.
Participation GPF.....	400.000 frs x 11.....	4.400.000 frs
Financement sollicité.....	5.115.000 frs x 11.....	56.265.000 frs

2. Appui Institutionnel et activités sociales : Détermination des coûts.

a. Appui Institutionnel.

Les dépenses de ce volet peuvent être divisée en deux parties qui sont liées à l'animation et la formation d'auxiliaires, d'une part, au programme d'alphabétisation fonctionnelle, d'autre part. Il reste entendu que les coûts donnés ci dessous ne représentent pas toutes les dépenses de ce volet qui a trait à la sensibilisation, à l'information et à l'appui à l'organisation qui ne sont pas des actions ponctuelles car faisant partie des actions de tous les jours du projet.

Animation et formation d'auxiliaires.

Les dépenses de cette partie du volet appui institutionnel se présentent comme suit:

1. -Matériel d'animation

- Télé + Vidéo.....	500.000 frs
- Groupe Electrogène.....	450.000 frs
- Projecteur et diapositives	175.000 frs
- Appareil photo.....	100.000 frs

Total matériel d'animation..... 1.225.000 frs

2.Frais de conception d'achat supports d'animation..... 1.000.000 frs

3. Formation d'auxiliaires.

- Formation auxiliaires d'animation 10j x 55pers.x1250.....	687.500
- Formation organisation gestion GPF 285pers x 5j.x1250	1.781.250
- Formation gestion 5 Fédération (5j x 25pers x 1250.....	156.250
- Formation auxiliaires embouche 37pers x 37 x 1250.....	231.250

- Formation auxiliaires maraîchage	
- Entretien moto pompes 2j/11 x 2 x 1.250.....	27.500
- Techniques culturelles 11 x 5 x 1.250.....	67.750
- Formation pépinière de reboisement 3j x 31pers.x1.250.....	116.250
- Matériel de formation.....	400.000
- Mobilisation personnes ressources extérieures.....	400.000
Total formation auxiliaires.....	3.867.750
Total (1+2+3).....	5.892.750 frs

Ces coûts seront pris en charge par le projet.

Programme d'alphabétisation fonctionnelle.

Nous allons ci-dessous donner des explications relatives à la démarche du programme d'alphabétisation fonctionnelle et aux éléments du budget de ce programme:

- Au départ il sera demandé aux GPF de proposer des auxiliaires sur la base de critères définis par l'encadrement. Après avoir subi des tests d'aptitude ces auxiliaires sont regroupés au centre de formation de l'ASREAD pendant 45 jours pour être formés ou recyclés. Il n'est pas exclu de recruter un auxiliaire hors du village pour animer la classe d'alphabétisation fonctionnelle.
- Il existe dans la zone un certain nombre d'auxiliaires qui ont été formés en "Wolof" et "Pular" par l'ASREAD, dans le cadre du Projet Banques de Céréales ou du Projet d'Appui aux Eleveurs, ou par d'autres ONG ou même par l'Association pour la Renaissance du "Pular" (ARP). Ces derniers n'auront besoin que d'un recyclage en première année pour pouvoir diriger des centres. Les renseignements disponibles nous font penser que parmi ces auxiliaires 15 seront choisis par les GPF. De ce fait la formation initiale ne va concerner que 40 auxiliaires.
- Deux agents de l'Etat participent à la formation des auxiliaires et reçoivent chacun un per-diem (3.500 Frs par jour).
- Pour l'équipement de chaque centre il est prévu un tableau et des bancs.
- Il est demandé à chaque groupement de trouver un abri pour la formation.
- Les centres seront dotés de fournitures, livrets, et documents de post-
alphabétisation.

- En deuxième et troisième année il est prévu un recyclage des auxiliaires aux mêmes conditions que la formation initiale mais sur une plus courte période.
- Il est prévu de verser aux auxiliaires une indemnité mensuelle de trente mille (30.000) francs pendant les trois mois de formation et ceci pendant les trois années de formation.
- C'est une activité nécessaire pour tous les GPF concernés par le projet. Il sera ouvert un centre par groupement et un accent particulier sera mis sur la fréquentation de ces centres par les responsables des GPF et des Fédérations de GPF.
- La fonctionnalité est recherchée qui doit passer par la conception de modules de formation cohérents, et évolutifs.
- Les formations se feront en langues nationales "Wolof" et "Pulaar". La formation en "Wolof" se fera pendant la saison sèche car pendant la saison des pluies les femmes "Wolof" sont prises par les cultures hivernales. Les GPF "Peulh" vont faire fonctionner leurs centres pendant l'hivernage car c'est pendant cette période, avec le remplissage des marres et la reconstitution du tapis herbacé que les villages se regroupent et que les femmes sont plus disponibles.

Les éléments du budget du programme d'alphabétisation fonctionnelle sont donnés ci dessous:

• **Formation/recyclage auxiliaires.**

* **Formation initiale**

Prise en charge auxiliaires	40 pers. x 45 jrs x 1.000 frs	1.800.000 frs CFA
Hébergement auxiliaires	40 pers x 45 " x 250 frs	270.000 frs CFA
Indemnités formateurs	2 pers x 45 " x 3.500 frs	315.000 frs CFA
Indemnités auxiliaires.....	40 pers x 15.000 frs	600.000 frs CFA
Matériel de formation.....	40 pers x 2500 frs	100.000 frs CFA
Total.....		3.085.000 frs CFA

* **Recyclage auxiliaires première année**

Restauration auxiliaires	15 pers. x 15 jrs x 1.000 frs	225.000 frs CFA
Hébergement auxiliaires	15 pers x 15 frs x 250 frs	56.250 frs CFA
. Indemnités auxiliaires	15 pers x 15.000 frs	225.000 frs CFA
. Indemnité formateurs	2 pers x 15 jrs x 3.500 frs	105.000 frs CFA
. Matériel de formation.....	15 pers x 2500 frs	37.500 frs CFA
. Total.....		649.000 frs CFA

* Recyclage auxiliaires/an (deuxième et troisième année)	
. Prise en charge auxiliaires 55 pers. x 15 jrs x 1.000 frs	825.000 frs CFA
. Hébergement auxiliaires 55 pers. x 15 " x 250 frs	206.250 frs CFA
. Indemnités auxiliaires..... 55 pers. x 15.000 frs	825.000 frs CFA
. Indemnité formateurs..... 2 pers. x 15 jrs x 3.500 frs	105.000 frs CFA
. Matériel de formation 55 pers. x 2500 frs	137.000 frs CFA
Total	2.089.750 frs CFA

* Equipement centres:..... 60.000 frs x 60.000	3.300.000 frs.
* Livret d'alphabétisation par année: 20.000 frs x 55	1.100.000 frs.
* Fournitures centres par année:..... 30.000 frs x 55	1.650.000 frs.
* Documents de post-alphabétisation/an..... 10.000 frs x 55	550.000 frs.
* Indemnités auxiliaires/an 30.000 frs x 55 x 3 mois	4.950.000 frs.

Pour faire face aux dépenses du programme d'alphabétisation fonctionnel, la répartition des coûts est la suivante :

- Le projet supporte les frais de formation et de recyclage des auxiliaires, l'équipement des centres, de même que les livrets d'alphabétisation et les indemnités des auxiliaires pour les deux premières années de formation.
- En troisième année, tous les GPF seront déjà impliqués dans l'exécution d'activités génératrices de revenus et seront donc en mesure de payer les indemnités des auxiliaires et d'acheter les livrets d'alphabétisation. Les GPF prennent aussi en charge les fournitures et tous les documents de post-alphabétisation des centres et ceci pendant toutes les trois années de formation.

Récapitulation des dépenses du programme d'alphabétisation:

1. Dépenses supportées par le projet:

- Formation et recyclages auxiliaires.....	7.931.500 frs.
- Equipement centres.....	3.300.000 frs.
- Livrets alphabétisation années 1 et 2	2.200.000 frs.
- Indemnité auxiliaires année 1 et 2.....	9.900.000 frs.
Total.....	23.331.500 frs.

2. Dépenses supportées par les GPF:

- Livrets alphabétisation année 3	1.100.000 frs.
- Indemnités auxiliaires année 3	4.950.000 frs.
- Fournitures centres trois années :1.650.000 frs x 3	4.950.000 frs.
- Documents de post-alphabétisation trois années 550.000 frs x 3 ..	1.650.000 frs.
Total.....	12.650.000 frs.
<i>Total Dépenses alphabétisation: (1+2).....</i>	<i>35.981.500 frs.</i>

Au total chaque GPF va participer 230.000 frs aux frais de mise en oeuvre de l'alphabétisation fonctionnelle.

b. Santé primaire.

Il ne s'agit de mener un important travail d'Education pour la Santé (EPS). Certains supports des séances d'EPS vont être conçus par les agents de l'ASREAD et du CERP de Keur Momar Sarr alors que d'autres seront achetés. Nous voulons ainsi avoir des supports qui collent à la réalité de notre zone d'intervention mais également profiter du travail déjà effectué par d'autres en la matière.

En outre il sera procédé à une formation d'auxiliaires de santé communautaire (ASC) pour servir de relais et donner aux populations les moyens de prendre en charge les problèmes liés à leur santé.

Il faut rappeler que dans le budget de fonctionnement il est prévu l'achat d'une moto tous terrains pour permettre au Technicien du Génie Sanitaire du CERP de se rendre constamment sur le terrain pour appuyer les GPF.

Des missions conjointes seront aussi organisées chaque fois que le thème à discuter rend nécessaire la mobilisation d'autres compétences disponibles à Keur Momar Sarr ou même dans d'autres zones.

En plus des séances d'EPS et la formation d'ASAC il sera question d'appuyer la mise en place de petites pharmacies villageoises et les programmes de construction de latrines des GPF.

Il est donc prévu la formation d'un gérant de pharmacie villageoise et d'un maçon pour la construction de latrines par GPF.

Le budget du volet santé est le suivant:

1. *Education pour la santé:*

- Frais de conception supports.....	400.000 frs
- Achat supports.....	600.000 frs
- Mobilisation personnes extérieures.....	1.000.000 frs
Total	2.000.000 frs.

2. *Prise en charge auxiliaires pendant les séances de formation:*

- ASAC : 55 pers. x 15 jrs x 1.250 frs.....	1.031.250 frs.
- Gérants pharmacies : 55 pers x 05 jrs x 1.250 frs.....	343.750 frs
- Maçons/ latrines : 55 pers x 03 jrs x 1.250 frs	206.250 frs
Total	1.581.250 frs

3. *Mise en place pharmacies : 55 GPF x 60.000 frs* 3.300.000 frs.

Total budget volet santé primaire (1 +2+3)..... 6.881.250 frs.

Chaque GPF supporte les frais de mise en place de sa pharmacie soit un total de 3.300.000 frs comme participation des 55 GPF

c. Reboisement.

Les activités qui seront exécutées dans le cadre de ce volet consistent en la mise en place de brise-vent autour des périmètres de maraîchage et en la plantation de bois de village pour régler des problèmes de bois de chauffe et de fourrage pour les GPF qui font de l'embouche et le petit commerce.

Pour les brise-vent qui seront implantés dans les parcelles de maraîchage, ils seront réalisés en triple rangées avec des espèces sélectionnées : leucoena leucocephala, acacia holocices et ziziphys raruitiana.

Pour les bois de village les activités de reboisement sont menée à l'intérieur de parcelles clôturées pour préserver les plants de la divagation des animaux. Pour les 20 GPF concernés par les bois de village il faudra acheter un minimum de matériel pour mener exécuter le programme de reboisement alors que pour le maraîchage, l'outillage déjà budgétisé peut également être utilisé pour l'installation des pépinières de reboisement et l'arrosage des plants après leur mise à terre.

Le coût du volet reboisement se présente comme suit:

Désignation	Quantité	P. Unitaire	Prix Total
I. Frais d'investissement			
Clôture pour bois village	4.000 m	1.000	4.000.000
Arrosoirs pour bois de village	200	2.250	450.000
Pelles carrées pour bois de village	100	1.500	150.000
Brouettes	20	25.000	500.000
Tamis	20	2.000	40.000
Pulvérisateurs de 15 L	20	25.000	500.000
Transplantoirs	40	500	30.000
Sécateurs	30	10.000	300.000
Total investissement			5.960.000
II. - Frais d'exploitation :			
Gaines	40.000	20	800.000
Semences	12Kg	30.000	360.000
Produits phytosanitaires	100l	3.000	300.000
Total exploitation			1.460.000
Total général reboisement			7.420.000

3. Rôles et responsabilités des intervenants.

Pour la mise en oeuvre du projet la répartition des tâches entre les différentes structures est la suivante:

- Le CWS assure une supervision technique et financière du projet et s'occupe des formalités administratives liées aux opérations d'achat.
- L'équipe de l'ASREAD est directement responsable de la coordination, de l'exécution et de la gestion administrative, financière et comptable du projet.
- Les agents du CERP de Keur Momar Sarr seront impliqués dans l'exécution de certaines activités du projet qui entrent dans leurs domaines de compétence. Cette démarche est guidée par le souci d'éviter toute concurrence et/ou gaspillage de talents.

E. PLAN DE SUIVI/ EVALUATION

Le suivi sera effectué par les agents de l'ASREAD et ceux du CERP de Keur Momar SARR selon une répartition des tâches bien définie.

La supervision de l'exécution des tâches dévolues à chaque agent sera menée par le Coordinateur du Projet. La programmation des tournées se fera chaque semaine et des réunions mensuelles seront organisées pour faire le point sur l'évolution du projet et procéder à la planification du travail.

Un agent de l'ASREAD sera responsabilisé pour le suivi de chaque volet du projet. Il sera procédé à une formation ou un recyclage de cet agent pour améliorer ses connaissances dans tous les aspects du volet placé sous sa responsabilité.

Ces responsables de volet vont donner des rapports mensuels au Coordonnateur qui est chargé du suivi de l'exécution des activités. Le Coordonnateur va lui faire des rapports trimestriels d'activités. Des cahiers de suivi seront placés auprès de chaque GPF. Ces cahiers seront remplis après chaque tournée de suivi.

Il est prévu deux évaluations respectivement à la fin de la première et de la troisième année.

Budget Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine de Keur Monnar SARR (Frs. CFA)

Designations	Année 1	Année 2	Année 3	Total	%
A. Personnel					
1. Salaire Agents Projet	9.000.000	7.000.000	6.000.000	22.000.000	
2. Indemnités Agents Etat	1.200.000	1.200.000	1.200.000	3.600.000	
3. Formation / Recyclage / Séminaires	1.500.000	700.000		2.200.000	
Sous-total	11.700.000	8.900.000	7.200.000	27.800.000	8,86
B. Fonctionnement et Entretien					
1. Achat véhicule tous terrains (1)	6.000.000			6.000.000	
2. Motos tous terrains (3)	2.700.000			2.700.000	
3. Assurance véhicule / motos	800.000	800.000	800.000	2.400.000	
4. Entretien et réparations parc	2.500.000	2.300.000	1.400.000	6.200.000	
5. Carburant	1.500.000	1.450.000	1.050.000	4.000.000	
6. Entretien Bureaux / logements	500.000	500.000	500.000	1.500.000	
7. Equipement Bureaux	1.800.000	300.000	150.000	2.250.000	
Sous-total	15.800.000	5.350.000	3.900.000	25.050.000	7,99
C. Administration					
1. Fournitures de bureau	800.000	500.000	400.000	1.700.000	
2. Téléphone / Photocopie / Poste	800.000	550.000	600.000	1.950.000	
3. Supervision Tech et Admin.	1.000.000	1.000.000	750.000	2.500.000	
4. Per Diem / Déplacements	1.000.000	1.000.000	750.000	2.750.000	
5. Assistance Comptable	1.000.000	1.000.000	750.000	3.000.000	
6. Frais Bureaux	60.000	50.000	60.000	180.000	
Sous-total	4.660.000	4.110.000	3.310.000	12.080.000	3,85

Designations	Année 1	Année 2	Année 3	Total	%
D. Activités					
1. Limbouche	49 912 000	24 956 000	24 956 000	99 824 000	
2. Maraichage	33 090 000	27 575 000		60 665 000	
3. Petit commerce	7 565 000	15 130 000	7 565 000	30 260 000	
4. Appui institutionnel	18 732 842	12 059 358	11 082 300	41 874 500	
5. Santé primaire	3 591 250	2 130 000	1 160 000	6 881 250	
6. Reboisement / protection nature	3 710 000	1 855 000	1 855 000	7 420 000	
Sous - total	116 601 092	83 705 358	46 618 300	246 924 750	78.72
E. Evaluation					
	800 000		1 000 000	1 800 000	0.58
TOTAL GENERAL	149 561 092	102 065 358	62 128 300	313 654 750	100
Participation GPF	16 278 000	12 341 500	14 636 500	43 256 000	13.79
Participation CWS	10 000 000	7 500 000	5 000 000	22 500 000	7.17
FINANCIEMENT SOLIDAIRE	123 283 092	82 223 858	42 391 800	247 898 750	79.04

**Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine de
Keur Momar SARR: Détails de la participation du CWS (Fis CFA).**

Designations	Année 1	Année 2	Année 3	Total
A. Personnel:				
1. Indemnités Agents Etat	1.200.000	1.200.000	1.200.000	3.600.000
2. Formation/Recyclage/Séminaires	1.500.000	700.000		2.200.000
Sous-total	2.700.000	1.900.000	1.200.000	5.800.000
3. Fonctionnement et Entretien:				
1. Entretien et réparations parc	2.500.000	2.300.000	1.400.000	6.200.000
2. Equipement Bureaux	1.800.000	300.000	150.000	2.250.000
Sous-total	4.300.000	2.600.000	1.550.000	8.450.000
C. Administration:				
1 Supervision Tech. et Admin.	1.000.000	1.000.000	750.000	2.500.000
2 Per Diem/Déplacements	1.000.000	1.000.000	750.000	2.750.000
3 Assistance Comptable	1.000.000	1.000.000	750.000	3.000.000
Sous-total	3.000.000	3.000.000	2.250.000	8.250.000
Participation CWS	10.000.000	7.500.000	5.000.000	22.500.000

**Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine de
Keur Momar SARR: Détails de la participation des GPF (Frs CFA).**

Désignations	Année 1	Année 2	Année 3	Total	%
Activités:					
1. Embouche	8.783.000	4.391.500	4.391.500	17.566.000	
2. Maraîchage	2.400.000	2.000.000		4.400.000	
3. Petit commerce	1.335.000	2.670.000	1.335.000	5.340.000	
4. Appui institutionnel	2.200.000	2.200.000	8.250.000	12.650.000	
5. Santé primaire	1.560.000	1.080.000	660.000	3.300.300	
Total Participation GPF	16.278.000	12.341.500	14.636.500	43.256.000	